

Toulon, le 01 JUIN 2016

Hubert FALCO
Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée

à

Monsieur GROUX
Président du Conseil de développement

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT LUCCIONI
Directeur Général des Services

N/REF : DAEUO/HF/VPL/PJ/AL n°2016-25

OBJET : Missions et Saisine du Conseil de développement

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous remercier ainsi que l'ensemble des membres de votre bureau pour votre implication volontaire dans ce nouvel organe consultatif qu'est le conseil de développement dont les domaines d'intervention ont été élargis par la loi NOTRe.

Le conseil de développement est consulté par la Communauté d'Agglomération non seulement sur l'élaboration du projet de territoire mais aussi sur tous les documents de perspectives et de planification résultant de ce projet. Vous serez également consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable. Votre rôle est essentiel, en tant que lieu de débat et force de propositions pour nourrir une coproduction efficiente entre la démocratie représentative des élus Communauté d'Agglomération et la démocratie participative des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, scientifiques, environnementaux et associatifs acteurs de développement dans notre Agglomération.

Je vous propose de nous accompagner dans l'écriture et la construction du projet d'agglomération ; de nous apporter un éclairage en termes prospectif sur la « Ville de demain » ; de favoriser une vision transversale et innovante des politiques publiques ; et cela grâce à une approche pédagogique visant à redonner du sens aux politiques et au vivre ensemble sans remettre en cause le pouvoir de décision d'élus légitimés par l'élection.

Les conseils de développement sont une chance pour les dynamiques de nos territoires et une chance pour la démocratie pour écrire ensemble la société de demain. TPM est une agglomération dynamique, à la pointe de la culture et de l'innovation tout en étant particulièrement investie dans le développement des énergies renouvelables et dans la réduction de la pollution.

Je souhaite partager avec vous cette vision stratégique d'avenir dont l'objectif recherché est de pouvoir permettre d'une part, de renforcer l'attractivité de l'aire toulonnaise notamment pour les entreprises du Pôle Mer Méditerranée, et d'autre part, de conforter un développement durable d'une dimension créative visant à offrir à tous un cadre de vie agréable.

Le Conseil de développement doit pouvoir s'exprimer sur l'ensemble de nos documents de prospective et de planification en cours d'élaboration ou de révision; les chantiers actuels sont nombreux : la révision du SCOT ; l'élaboration du plan climat ; le plan de déplacement urbain ; la révision du PLH avec la mise en place de la conférence intercommunale du logement ; le Nouveau programme de rénovation urbaine ; le Contrat de ville intercommunal ; la stratégie de développement portuaire ; le contrat de baie des Iles d'Or, etc.

Tous ces documents prospectifs et de planification doivent pouvoir être partagés avec le conseil de développement. La Direction Générale est à votre disposition pour déterminer d'un commun accord le calendrier et les modalités de saisine de votre conseil ainsi que pour la transmission des documents de travail que vous souhaiteriez.

Au-delà de cette consultation obligatoire prévue par la loi, il appartient bien évidemment au Conseil de Développement TPM de se saisir de toute question concernant le développement de notre territoire dans le cadre des compétences de TPM.

En espérant que ce lieu d'échanges et de partage des connaissances permette de co-construire grâce à vos contributions un projet d'agglomération au service des citoyens et acteurs de notre territoire.

Bon travail à tous ...

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Hubert FALCO



Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre